



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 9 OCTOBRE 2014**

Présidence **Mme Claudia PERRIN**
Sont présents **39 Conseillères et Conseillers sur 57**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

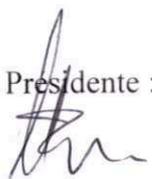
- vu le préavis municipal No 42/ 2014 adopté en séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2014
« **Augmentation du plafond d'endettement pour la législature 2011 – 2016** »
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. d'accepter une augmentation du plafond d'endettement de CHF 24'486'968.- à CHF 28'000'000.- pour la fin de la législature 2011-2016 ;
2. d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts à court, moyen ou long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
3. la présente décision sera transmise au Département de l'Intérieur, Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICO), pour approbation par le Conseil d'Etat.

Ainsi délibéré en séance du 9 octobre 2014.

La Présidente :


Claudia PERRIN



La secrétaire :


Eliane CARNEVALE